

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 26 janvier 2012**

**DCM N° 12-01-19**

**Objet : Contrat de travail à durée déterminée.**

**Rapporteur : Mme FRITSCH-RENARD, Adjoint au Maire**

Compte tenu de la vacance du poste de chargé de mission – responsable de l'équipe Grands Projets, suite au départ de l'agent titulaire du poste, une procédure de recrutement a été engagée.

Après examen des diverses candidatures reçues à l'issue d'une offre d'emploi diffusée auprès du Centre de Gestion du Département de la Moselle, aucun des candidats n'est susceptible d'être recruté selon les conditions statutaires de la Fonction publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude).

Il est donc proposé de recruter un agent contractuel de catégorie A au sein de la Mission Mettis – Grands Projets.

La rémunération afférente à ce poste sera fixée par référence au grade d'ingénieur territorial 6<sup>ème</sup> échelon auquel s'ajoutera un régime indemnitaire de 920 € ainsi que les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

La Commission des Finances entendue,

**VU l'article 4-2 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée,**

**VU** l'article 3 – 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

**CONSIDERANT** qu'après examen des diverses candidatures reçues à l'issue d'une offre d'emploi diffusée auprès du Centre de Gestion du Département de la Moselle, aucun des candidats n'est susceptible d'être recruté selon les conditions statutaires de la Fonction publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude).

**CONSIDERANT** que la situation constraint la Ville de Metz à recruter un agent contractuel de catégorie A chargé de mission - responsable de l'équipe « Grands Projets »

## **DECIDE**

- **De recruter** un agent contractuel de catégorie A par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

### **Définition du poste :**

L'agent prendra en charge l'équipe « Grands Projets » et pilotera, au nom du maître d'ouvrage, la création d'équipements ou la réalisation d'aménagements majeurs.

### **Niveau de qualification :**

L'agent sera titulaire d'un diplôme d'architecte.

Il devra faire preuve d'une expérience confirmée dans ces domaines.

- **De fixer** la rémunération afférente à ce poste par référence au grade d'ingénieur territorial 6ème échelon auquel s'ajoutera un régime indemnitaire de 920 € ainsi que les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

## **AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat de travail avec le candidat retenu, conformément aux dispositions précitées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
L'Adjointe Déléguée :

Anne FRITSCH-RENARD

Service à l'origine de la DCM : RESSOURCES HUMAINES

Commissions : FINANCES

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 46

Absents : 9

Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE**